



COMITE FRANÇAIS POUR
LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

17 rue de Châteaudun
F-75009 Paris

Tél. : 33 (0) 1 44 83 88 50
www.cfsi.asso.fr

@ : info@cfsi.asso.fr



© Aced, Bénin 2021

RAPPORT FINANCIER 2021

Assemblée générale du 28 juin 2022



SOMMAIRE

1. RAPPORT DU TRESORIER	5
2. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	7
3. ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE	8
3.1. Chiffres clés	8
3.2. Faits caractéristiques de l'exercice	8
3.3. Principales règles et méthodes comptables	9
3.4. Résultat	10
3.5. Informations sur le bilan	10
3.6. Informations sur le compte de résultat	14
3.7. Autres informations	18
4. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES	20
4.1. Description du modèle socio-économique du CFSI	20
4.2. Politique de réserves	20
4.3. Règles d'établissement du compte d'emploi des ressources (CER)	20
4.4. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)	22
4.5. CROD des contributions volontaires en nature (CVN)	23
4.6. Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD (charges et CVN)	24
4.7. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	25
4.8. Répartition des emplois de l'exercice	26
4.9. Les ressources	30
4.10. L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public	31
4.11. Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2021	31
4.12. Variation des fonds propres liés à la générosité du public (GP)	32
5. CONVENTIONS SIGNEES AVEC DES ORGANISATIONS REPRESENTEES AU CONSEIL DE DIRECTION	33
5.1. Conventions signées en 2021	33
5.2. Conventions exécutées en 2021 et signées lors des exercices précédents	33

1. RAPPORT DU TRESORIER

Le rapport du trésorier vise à souligner les éléments saillants de l'année écoulée et tente de projeter, au regard de la situation passée, les enjeux et perspectives pour 2022. L'analyse financière détaillée est disponible dans l'annexe aux comptes de l'exercice. Concernant la situation financière de notre association pour l'exercice 2021, voici une synthèse des éléments marquants de l'année écoulée :

- Le premier fait marquant de l'exercice 2021 est l'atteinte de l'équilibre par un résultat de +411,61 €. Résultat faible mais positif pour un secteur (la Solidarité Internationale) au sein duquel les ¾ des ONG ont enregistré des pertes ces 3 dernières années selon la dernière étude sur le secteur menée par Coordination Sud¹. La persistance de l'équilibre financier du CFSI sur une longue période est suffisamment rare pour être soulignée.
- Un bilan dont le total a baissé du fait des effets de cycle, l'année 2021 correspondant à une année de début de « déstockage » des conventions bailleurs, arrivant à terme en 2022 (CAAC et PCPA Congo). Le total des actifs est donc passé de 7,4 à 6,8 millions d'euros (revenant au niveau de 2019). Phénomène remarquable, sur ce total de 6,8 millions, la trésorerie en représente à elle-seule presque la moitié (44 %), avec des liquidités s'élevant à 3 084 296 euros, mettant en évidence, au-delà des modalités avantageuses de financement du principal bailleur, l'AFD, une gestion saine de la trésorerie.
- La thématique Société Civile et Participation représente 60 % des missions sociales du CFSI pour 40 % dédiés à la thématique Agriculture et Alimentation : Cette répartition reste stable sur les 3 dernières années, les variations d'une année sur l'autre étant minimes.
- Des charges de fonctionnement très bien maîtrisées. Cette maîtrise est d'autant plus méritoire que le CFSI a connu en 2021 la préparation du déménagement, événement souvent générateur de coûts difficilement prévisibles. Le fonctionnement général est de 251 298 k€, en augmentation de seulement 8 k€ par rapport à 2020, principalement par des dotations aux amortissement sur immobilisations liées aux investissements informatiques. La masse salariale reste quant à elle stable rapportée à l'activité des années d'avant Covid.
- L'exercice 2021 se traduit également par le poids important de l'AFD dans le portefeuille de financement. Ce bailleur représente à lui seul 54 % du total des ressources du CFSI. Le deuxième bailleur public, l'Union Européenne, ne représente quant à lui que 8 % de ce total. Les subventions publiques restent prépondérantes, représentant les 2/3 des ressources 2021 pour 1/3 de ressources privées. Parmi ces ressources privées (hors générosité du public), la Fondation de France reste le principal et fidèle contributeur.
- Les fonds issus de la générosité progressent alors même que 2020 avait connu une ressource exceptionnelle issue du mécénat. La collecte brute auprès du grand public progresse de 8 %, passant de 525 287 € à 565 647 €, auxquels il faut ajouter un legs de 47 k€. Le coût de la collecte a cependant augmenté, en sorte que la collecte nette, hors legs, baisse légèrement (294 147 €). Néanmoins, l'accroissement de la collecte auprès de nouveaux donateurs, en progression de 50 % est de bonne augure pour maintenir un niveau équivalent de collecte pour les années à venir.

Au regard des données de la clôture des comptes 2021, les enjeux liés à l'activité du CFSI pour 2022 peuvent être formulés ainsi :

- assurer le bon « atterrissage » des programmes s'achevant en 2021, en l'occurrence le programme CAAC et le PCPA Congo, atterrissage toujours délicat dans un contexte à risques

¹ *Cabinet Ellyx : Argent ASI sur les modèles socio-économiques des ONG françaises de solidarité internationale, 2021*

multiples, socio-politique sur les terrain d'intervention et financier par les exigences de redevabilité toujours plus contraignantes ;

- obtenir le renouvellement d'une nouvelle convention CAAC auprès de l'AFD pour maintenir le programme Société Civile et Participation comme programme Phare du CFSI, d'autant que le PCPA Congo sera lui totalement achevé ;
- préserver les ressources financières de ses bailleurs historiques et notamment l'AFD, mais aussi réussir à diversifier ses sources de financement, autant auprès des bailleurs publics que privés, comme garantie de son indépendance et de sa pérennité.

Plus largement, 2022 sera une année charnière, avec autant de risques que de promesses et surtout avec une nouvelle stratégie, collectivement élaborée avec tous ses membres, toujours plus axée sur le renforcement de l'accès à la citoyenneté et l'approche par les droits. Avec enfin un renouvellement pour partie de ses instances dirigeantes, dont le futur trésorier.

Rodolphe Carlier
Trésorier du CFSI



DOUCET, BETH & ASSOCIÉS
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

Association
COMITE FRANÇAIS POUR LA SOLIDARITE INTERNATIONALE
(C.F.S.I.)
17 RUE DE CHATEAUDUN - 75009 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

À l'Assemblée Générale de l'association C.F.S.I.

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28/06/2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association C.F.S.I. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 3.3. Principales règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de présentation des comptes annuels par application du nouveau règlement comptable.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des produits de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil de Direction.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 13 juin 2022

DOUCET, BETH ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Représentée par Nathalie ELIO



Annexe au rapport :

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

CFSI	Bilan actif	N° Siret	77568915100071
32 RUE LE PELETIER		NAF (APE)	8899b
75009 PARIS	Document fin d'exercice	N° Identifiant	
		Période du	01/01/21
		au	31/12/21
		Tenue de compte :	EURO

© Sage - Sage 100cloud Comptabilité Standard 7.01 Date de tirage 27/06/22 à 18:13:54 Page : 1

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311220
-------------------	----------------	------------------------	----------------	-----------

Immobilisations corporelles	37 868,45 €	13 376,31 €	24 492,14 €	6 128,76 €
Logiciels	31 930,85 €	13 376,31 €	18 554,54 €	191,16 €
Logiciels en cours	5 937,60 €		5 937,60 €	5 937,60 €
Immobilisations incorporelles	84 741,39 €	68 968,90 €	15 772,49 €	14 688,12 €
Agencement, matériel, mobilier	84 741,39 €	68 968,90 €	15 772,49 €	14 688,12 €
Biens reçus par legs à céder	47 000,00 €		47 000,00 €	
Biens reçus destinés à etres cédés	47 000,00 €		47 000,00 €	
Immobilisations financières	16 773,22 €		16 773,22 €	16 738,05 €
Autres immob. financières	16 773,22 €		16 773,22 €	16 738,05 €
TOTAL I	186 383,06 €	82 345,21 €	104 037,85 €	37 554,93 €
Avances & acomptes versés/com.	450 020,67 €		450 020,67 €	500 132,39 €
Avances & acomptes versés/com.	450 020,67 €		450 020,67 €	500 132,39 €
Créances	1 688 961,77 €		1 688 961,77 €	2 682 942,81 €
Clients et comptes rattachés	192 813,15 €		192 813,15 €	112 554,82 €
Autres créances	1 496 148,62 €		1 496 148,62 €	2 570 387,99 €
Valeurs mobilières de placement	37 383,33 €		37 383,33 €	27 110,78 €
Autres titres	37 383,33 €		37 383,33 €	27 110,78 €
Disponibilités	3 046 913,44 €		3 046 913,44 €	1 819 949,32 €
Banques	3 046 332,14 €		3 046 332,14 €	1 819 348,18 €
Caisses	581,30 €		581,30 €	601,14 €
Charges constatées d'avance	1 436 736,65 €		1 436 736,65 €	2 243 645,76 €
Charges constatées d'avance	1 436 736,65 €		1 436 736,65 €	2 243 645,76 €
TOTAL II	6 660 015,86 €		6 660 015,86 €	7 273 781,06 €
TOTAL GENERAL (I à II)	6 846 398,92 €	82 345,21 €	6 764 053,71 €	7 311 335,99 €

Impression provisoire

CFSI	Bilan passif	N° Siret	77568915100071
32 RUE LE PELETIER		NAF (APE)	8899b
75009 PARIS	Document fin d'exercice	N° Identifiant	
		Période du	01/01/21
		au	31/12/21
		Tenue de compte :	EURO

© Sage - Sage 100cloud Comptabilité Standard 7.01 Date de tirage 27/06/22 à 18:13:55 Page : 2

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311220
-------------------	--	--	----------------	-----------

Fonds associatif			72 781,78 €	72 403,56 €
Réserve statutaire			72 781,78 €	72 403,56 €
Réserves			350 632,74 €	350 632,74 €
Réserve opération de développement			350 632,74 €	350 632,74 €
Report à nouveau				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice			411,61 €	378,22 €
Résultat de l'exercice			411,61 €	378,22 €
TOTAL (I)			423 826,13 €	423 414,52 €
Provisions réglementées				
Provisions réglementées				
Fonds reportés liés aux legs et don			47 000,00 €	
Fonds reportés legs et donations			47 000,00 €	
Fonds reportés et dédiés			2 602 453,80 €	1 619 921,01 €
Fonds dédiés sur subv publiques			2 122 942,37 €	1 339 059,77 €
Fonds dédiés sur fonds propres			165 034,09 €	267 234,99 €
Fonds dédiés sur fonds privés			314 477,34 €	13 626,25 €
TOTAL (II)			2 649 453,80 €	1 619 921,01 €
Provisions pour risques				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts & dettes aup. étab. crédit				
Emprunts & dettes aup. étab. crédit				
Emprunts et dettes financ. divers			10 399,80 €	10 399,80 €
Dépôts garantie sous locataires			10 399,80 €	10 399,80 €
Dettes fourmiss. & cptes rattachés			2 153 430,22 €	2 698 177,64 €
Dettes fourmiss. & cptes rattachés			2 153 430,22 €	2 698 177,64 €
Dettes fiscales et sociales			121 438,60 €	118 948,02 €
Dettes fiscales et sociales			121 438,60 €	118 948,02 €
Dettes sur immo. et cptes rattachés				
Dettes sur immo. & cptes rattachés				
Autres dettes				

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de Valenciennes 75015 PARIS

CFSI
32 RUE LE PELETIER
75009 PARIS

Bilan passif

Document fin d'exercice

N° Siret 77568915100071
NAF (APE) 8899b
N° Identifiant
Période du 01/01/21
au 31/12/21
Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100cloud Comptabilité Standard 7.01

Date de tirage 27/06/22

à 18:13:55

Page :

3

Détail des postes		Valeurs nettes	Au 311220
Subvention à reverser		145 013,00 €	
Produits constatés d'avance		1 260 492,16 €	2 440 475,00 €
Produits constatés d'avance		1 260 492,16 €	2 440 475,00 €
TOTAL (IV)		3 690 773,78 €	5 268 000,46 €
Ecarts de conversion passif (V)			
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GENERAL (I à V)		6 764 053,71 €	7 311 335,99 €

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	33 830,00	37 333,17
Ventes de biens et services	1 195,98	1 547,50
Ventes de biens	1 195,98	1 547,50
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	4 067 405,21	1 755 172,06
Concours et subventions d'exploitation	3 066 309,39	962 944,88
Financeurs publics	2 596 309,39	752 319,88
Financeurs privés	470 000,00	210 625,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	612 647,33	612 316,88
Dons manuels	565 647,33	525 286,88
Mécénats		87 030,00
Legs, donations et assurances-vie	47 000,00	
Contributions financières	388 448,49	179 910,30
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	276,00	2 441,30
Utilisations des fonds dédiés	515 040,58	996 761,40
Autres produits	8 352,35	5 090,12
Total I	4 626 100,12	2 798 345,55
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0,00	
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	484 583,05	382 818,43
Aides financières	1 862 396,94	1 098 262,25
Impôts, taxes et versements assimilés	42 644,76	41 795,94
Salaires et traitements	515 093,32	509 658,89
Charges sociales	218 959,64	209 265,08
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	15 113,42	8 263,70
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	1 544 573,37	562 481,94
Autres charges	11 678,08	7 688,42
Total II	4 695 042,58	2 820 234,65
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	-68 942,46	-21 889,10
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 166,68	2 508,31
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	69 385,22	21 738,07
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	71551,9	24246,38
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		

Intérêts et charges assimilées		1,21
Différences négatives de change	1 673,83	1474,85
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	1673,83	1476,06
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	69878,07	22770,32
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	935,61	881,22
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	100,00	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	100,00	0,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-100,00	0,00
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	424	503
Total des produits (I + III + V)	4 697 652,02	2 822 591,93
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 697 240,41	2 822 213,71
EXCEDENT OU DEFICIT	411,61	378,22
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Bénévolat</i>	74 999,40	41573,14
TOTAL	74999,4	41573,14
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Personnel bénévole</i>	74 999,40	41573,14
TOTAL	74999,4	41573,14

3. ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE

3.1. Chiffres clés

Les comptes de l'exercice approuvés par le conseil de direction le 7 juin 2022, en présence de la commissaire aux comptes, Madame Nathalie Elio, présentent les totaux suivants :

- Total du bilan	6 764 053,71 €
- Total du compte de résultat	4 697 652,02 €
- Résultat de l'exercice	411,61 €

3.2. Faits caractéristiques de l'exercice

En 2021, les effets de la pandémie ont continué à perturber les activités des programmes, que ce soit pour celles que le CFSI avait prévues d'organiser ou celles inscrites dans les projets de nos membres et de nos partenaires avec lesquels le CFSI a signé une convention. Afin de mener à bien ces activités, nous avons demandé des prolongations sur les conventions programmes des deux PCPA signées avec l'AFD.

La mise en œuvre de la poursuite du télétravail recommandée par le gouvernement, nous a obligé à faire évoluer notre organisation informatique et investir dans des ordinateurs portables mis à disposition des salariés.

Un autre élément, non lié à la pandémie, a impacté l'activité pendant l'année 2021, la fin du bail des bureaux loués rue Le Peletier. Un temps important a été consacré à la recherche de nouveaux locaux et à la préparation du déménagement. Le nouveau bail a été signé par le F3E (le CFSI est maintenant sous locataire) avec prise des locaux au 1^{er} décembre 2021 et déménagement à la mi-janvier 2022.

La mise en œuvre du cadre stratégique 2017 – 2021

L'année 2021 a vu la poursuite de la mise en œuvre du cadre stratégique 2017-2021. La plateforme CFSI exerce trois métiers :

- animation de réseaux d'échanges et d'espaces collectifs sur une entrée sectorielle ou géographique ;
- mobilisation de ressources financières pour accompagner des initiatives et des organisations soutenues par ses membres et / ou partenaires qui concerne l'ensemble des programmes animés par le CFSI ;
- production et diffusion de connaissances issues de ses programmes et des expériences de ses membres pour sensibiliser d'autres réseaux, des non-convaincus et interpeller les décideurs politiques et économiques.

Ces trois métiers concernent l'ensemble des programmes animés par le CFSI :

- axe agriculture et alimentation : programme d'appui à l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao), ALIMENT**TERRE** et plaidoyer en faveur du droit à l'alimentation ;
- axe société civile : programme coopérer autrement en acteurs de changement et les deux programmes concertés pluri-acteurs (PCPA).

Principaux éléments financiers

Le total du bilan au 31/12/2021 est en diminution par rapport au 31/12/2020 passant de 7 311 335,99 € à 6 764 053,71 €. Cette évolution s'explique par la mise en œuvre des programmes pluriannuels du CFSI ainsi que les incidences de la pandémie comme expliqué en

début d'annexe. Le calendrier des programmes entraîne chaque année, des modifications importantes dans les produits et les charges constatés d'avance.

L'augmentation des charges du compte de résultat 2021 (+ 66,4 %) est également liée à l'exécution des programmes qui a conduit à constater des charges d'exploitation ainsi que des dotations aux engagements plus importantes.

En termes de ressources, le CFSI bénéficie du soutien des pouvoirs publics français (Agence Française de Développement), de l'Union européenne pour le nouveau Programme en Algérie « Jousour : des OSC, des collectivités locales et des universités algériennes et européennes au service des ODD et de l'insertion citoyenne, sociale et économique des jeunes des deux rives », de ses donateurs individuels et de fondations privées.

Les fonds issus de la générosité restent stables (+ 0,1 %) mais nous constatons des variations différentes suivant l'origine des fonds. Les ressources issues de la collecte auprès des donateurs individuels ont augmenté de 7,7 % (+ 40 360,45 €). Nous n'avons pas reçu de don d'entreprises cette année (- 87 030 €) car nous avons en 2020 une donation exceptionnelle de 70 k€ du fait d'une dévolution et deux entreprises (Léa nature et Triballat) qui respectivement nous avaient versé un complément à la convention triennale signée en 2019 et leur participation pour 2020 sous forme de dons. Ces entreprises sont toujours partenaires mais dans une logique de subvention.

Le CFSI est bénéficiaire pour moitié d'un legs important. La partie immobilière de ce legs a été enregistrée dans les comptes comme le prévoit le nouveau règlement comptable pour un montant de 47 000 €.

3.3. Principales règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08 ;
- règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il n'y a pas de dérogation aux principes comptables, ni de changement de méthode comptable sur l'exercice, seul un changement de présentation a été effectué afin d'être en conformité avec le nouveau règlement comptable.

Il est établi pour les mêmes opérations :

- une comptabilité générale tenue selon le plan comptable général, en particulier celui des associations, aboutissant au bilan et au compte de résultat ;

- une comptabilité analytique qui ventile les charges et les produits par destination, c'est à dire en fonction de chaque objectif ou action.

Les subventions sont comptabilisées de la manière suivante :

- la part des subventions prévue pour l'exercice est constatée en produits de l'exercice ;
- les montants contractuels accordés et non encore versés au 31 décembre sont inscrits à l'actif du bilan dans la rubrique subventions à recevoir ;
- la part des subventions relative aux exercices futurs est inscrite au passif du bilan en produit constaté d'avance ;
- le cas échéant, quand une subvention prévue pour l'exercice n'a pas été utilisée en totalité, l'engagement d'emploi est inscrit en charges à la rubrique « reports en fonds dédiés » et en fonds dédiés sur subventions au passif du bilan.

Concernant le suivi des programmes cofinancés, le compte de résultat retrace les différents mouvements liés aux conventions signées avec les organisations membres du CFSI ou partenaires (PCPA Algérie et Congo, Jousour, programme de promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest, campagne ALIMENTERRE, CAAC) impliquées dans l'exécution des programmes. A la fin de l'exercice, pour les programmes pluriannuels, les comptes sont arrêtés au regard de l'avancement de chaque programme ou projet. La part des conventions signées avec les organisations membres ou partenaires et correspondant à des charges non réalisées au 31/12/2021 est inscrite en charges constatées d'avance. Autrement dit, tous les engagements pris avant la fin de la clôture de l'exercice sont constatés dans la comptabilité du CFSI.

Les apports en nature des organisations parties prenantes aux actions subventionnées sont introduits au titre des Contributions Volontaires en Nature (CVN). Ces données sont présentées en pied du compte de résultat : en produit pour la valorisation des heures de bénévoles et en charges pour le temps consacré ayant servi à la bonne mise en œuvre des projets.

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources est intégré à l'annexe. Il est présenté selon l'arrêté du 22 mai 2019 relatif à la présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées pas des organismes faisant appel à la générosité publique.

3.4. Résultat

Le compte de résultat 2021 laisse apparaître un solde positif de 411,61 €. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire de l'affecter, conformément aux statuts du CFSI, à la réserve statutaire qui se montera après affectation à 73 193,39 €.

3.5. Informations sur le bilan

Informations sur les comptes de bilan - actif

Variation des immobilisations corporelles et incorporelles

IMMOBILISATIONS	Immobilisation	Augmentation	Diminution	Immobilisation
	01/01/2021			31/12/2021
Logiciels	22 818,47	23 256,86	14 144,48	31 930,85
Logiciels en cours d'acquisition		5 937,60		5 937,60
Mobilier et matériel de bureau	7 642,12	0,00	0,00	7 642,12
Matériel bureautique/informatique	36 229,75	11 304,31	6 647,61	40 886,45
Travaux siège social	36 212,82			36 212,82
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	102 903,16	40 498,77	20 792,09	122 609,84

Les investissements de 2021 correspondent à la réorganisation informatique ainsi qu'au nouveau site cfsi.asso.fr mis en ligne en mars.

Le montant important des diminutions d'immobilisations s'explique par un inventaire du matériel à mettre au rebus avant le déménagement et l'arrêt de l'ancien site Internet.

Tableau des amortissements

Le mode linéaire d'amortissement est retenu pour toutes les immobilisations. Les durées principales d'amortissement sont :

- 12 mois pour les logiciels ;
- 3 ans pour le matériel informatique ;
- 5 ans pour le mobilier et le matériel de bureau ;
- 8 ans pour les travaux.

AMORTISSEMENTS	Amortissement	Dotation	Sortie de l'actif	Amortissement
	01/01/2021			31/12/2021
Logiciels	22 627,31	4 893,48	14 144,48	13 376,31
Mobilier et matériel de bureau	7 276,46	169,20		7 445,66
Matériel informatique	23 363,52	8 594,51	6 647,61	25 310,42
Travaux siège social	34 756,59	1 456,23		36 212,82
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	88 023,88	15 113,42	20 792,09	82 345,21

Biens reçus par legs à céder : 47 000 € (néant au 31/12/2020)

La nouvelle réglementation comptable impose d'inscrire dans les comptes les biens immobiliers reçus par legs dès la notification du legs (les legs en numéraire restent quant à eux inscrits dans les comptes au moment de la réception des fonds). Le CFSI est légataire (pour moitié) d'un appartement à Montluçon. Ce bien est donc à l'actif pour la valeur estimée par le notaire. Il a été mis en vente en 2022.

Immobilisations financières : 16 773,22 € (16 738,05 € au 31/12/2020)

Les immobilisations financières concernent :

- le dépôt de garantie pour les bureaux du 32 rue Le Peletier 15 451,64 €
- le compte de prêt auprès de l'OCIL (collecteur du 1 % logement) 1 321,58 €

Avances et acomptes versés : 450 020,67 € (500 132,39 € au 31/12/2020)

Cette nouvelle rubrique du bilan permet de distinguer les avances et acomptes versés des autres créances. Elle se décompose ainsi :

- les acomptes versés à des organisations membres et partenaires dans le cadre de conventions de financement (la majorité des conventions prévoit un acompte de 50 % à la signature) et autres créances (431 448,18 €) ;
- les avoirs négociés et non encore enregistrés au 31/12/2021 (18 572,49 €)

Créances : 1 688 961,77 € (2 682 942,81 au 31/12/2020)

Les créances diverses sont à échéance inférieure à un an. Elles se répartissent de la manière suivante :

- les clients et comptes rattachés comprennent les produits à recevoir correspondant notamment à des refacturations pour les programmes (ex : Festival de films) et les sous-

locataires, des dons, des cotisations et des apports pour les projets dus au titre de 2021 et encaissés en 2022 (192 813,15 €) ;

- les autres créances qui correspondent aux subventions à recevoir pour 1 496 148,62 € (2 570 387,99 € au 31/12/2020). Nous n'avons pas au 31/12/2021 de subvention à recevoir de l'AFD car les tranches 2 des programmes en cours ont déjà été versées.

	Montant brut	Échéance à 1 an	Échéance à plus d'un an
Agence Française de développement	0,00	0,00	
Autres subventions	1 496 148,62	714 932,62	781 216,00
TOTAL	1 496 148,62	714 932,62	781 216,00

Charges constatées d'avance : 1 436 736,65 € (2 243 645,76 € au 31/12/2020)

Ce poste correspond aux charges constatées durant l'année qui concernent les exercices suivants. On distingue :

- la part des activités qui se dérouleront après le 31/12/2021 dans le cadre des conventions avec les membres du CFSI (656 822,82 €) et les partenaires des Programmes agriculture et alimentation, Jousour et PCPA Congo (762 300,59 €) ;
- les charges engagées au titre des programmes et qui se dérouleront après le 31/12/2021 : frais de déplacement, loyer cellule Alger, prestataires (4 726,36 €) ;
- les charges engagées en 2021 pour le fonctionnement : location de la machine à affranchir, contrat d'assistance pour les logiciels de comptabilité et paie et fournitures non consommées au 31/12/2021 (12 886,88 €).

Informations sur les comptes de bilan – passif

Fonds propres : 423 826,13 € (423 414,52 € au 31/12/2020)

Conformément aux décisions de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2021, le résultat de l'exercice 2020 a été affecté à la réserve statutaire.

FONDS PROPRES	01/01/2021	mouvement exercice	résultat 2021	31/12/2021
Réserve statutaire	72 403,56	378,22		72 781,78
Réserve opérations de développement	350 632,74			350 632,74
Report à nouveau	0,00	0,00		0,00
Résultat de l'exercice	378,22	-378,22	411,61	411,61
Total des fonds propres	423 414,52	0,00	411,61	423 826,13

Fonds reportés liés au legs : 47 000 € (néant au 31/12/2020)

Les fonds reportés correspondent aux biens immobiliers reçus par legs qui ne sont pas destinés à être conservés par le CFSI. Le montant inscrit au 31/12/2021 correspond à l'estimation transmise par le notaire qui a reçu le mandat pour la mise en vente. Il est inscrit en contrepartie dans le compte de charges de « reports en fonds reportés ».

Fonds dédiés : 2 602 453,80 € (1 619 921,01 € au 31/12/2020)

Les sommes inscrites au passif en fonds dédiés sont inscrites en contrepartie en charge dans le compte « reports en fonds dédiés ». Elles sont rapportées en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants au fur et à mesure de la réalisation des projets.

Les fonds dédiés correspondent à :

- la part non utilisée des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets pluriannuels ;

- la part des engagements pris sur les fonds privés (produits de la collecte) et qui n'a pas encore été totalement utilisée dans le cadre de projets pluriannuels conventionnés.

FONDS DEDIES - ORIGINE DES FONDS	Solde au 1/01/2021	Dotation	Reprise	Solde au 31/12/2021
Subventions publiques	1 339 059,77	1 196 722,28	412 839,68	2 122 942,37
Générosité du public	267 234,99	0,00	102 200,90	165 034,09
Subventions privées	13 626,25	300 851,09	0,00	314 477,34
TOTAL	1 619 921,01	1 497 573,37	515 040,58	2 602 453,80

Emprunts et dettes divers : 10 399,80 € (10 399,80 € au 31/12/2020)

Il s'agit des dépôts versés par les sous-locataires des bureaux loués par le CFSI au 32, rue Le Peletier.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 2 153 430,22 € (2 698 177,64 € au 31/12/2020)

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés comprennent :

- les dettes fournisseurs (fournitures, services) : 729 849,59 € ;
- les dettes liées aux conventions avec les membres du CFSI (pour chaque opération, une convention est rédigée et prévoit un règlement du programme en plusieurs tranches) soit 662 560,04 € (elles sont toutes à échéance à moins de un an) ;
- les dettes liées aux conventions avec les partenaires du CFSI (PCPA, Pafao, ALIMENT**TERRE**) : 761 020,59 € (elles sont, également, toutes à échéance à moins de un an).

Dettes fiscales et sociales : 121 438,60 € (118 948,02 € au 31/12/2020)

Ces dettes comprennent

- les dettes sociales : dotations aux congés payés (51 960,95 €), les cotisations sociales et les taxes sur les salaires dues au 31/12/2021 qui ont été réglées au début de l'année 2022 (36 268,61 €), le prélèvement à la source des salaires de décembre 2021 réglé en janvier 2021 (3 3348,77 €), les cotisations sociales sur les congés à payés (28 838,77 €) et les indemnités journalières de la sécurité sociale reçues postérieurement à l'établissement des paies qui seront intégrées dans les paies de janvier (1 021,50 €) ;
- les dettes fiscales : 424 € correspondant à l'impôt sur les intérêts perçus sur les livrets d'épargne.

Autres dettes : 145 013 € (néant au 31/12/2020)

Cette rubrique comprend les subventions à reverser et notamment celle concernant le reliquat de la subvention de l'AFD reçue et non consommée sur le PCPA Algérie.

Produits constatés d'avance : 1 260 492,16 € (2 440 475 € au 31/12/2020)

Les produits constatés d'avance correspondent à la partie rattachée aux exercices futurs des subventions reçues et pour lesquelles le CFSI a signé une convention pluriannuelle de financement. L'évolution s'explique par le rythme d'exécution des programmes.

Autres informations

Information résumée sur l'état des créances et des dettes

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES			
	Montant brut	à 1 an	à plus d'1 an
CREANCES			
Créances diverses	192 813,15	192 417,74	395,41
Subventions à recevoir	1 496 148,62	714 932,62	781 216,00
TOTAL CREANCES	1 705 734,99	922 802,00	782 932,99
DETTES			
Dépôts reçus pour bureau	10 399,80	10 399,80	
Autres dettes	0,00		
Dettes fournisseurs	2 153 430,22	2 153 430,22	0,00
Dettes fiscales et sociales	121 438,60	121 438,60	
Subvention à reverser	145 013,00	145 013,00	
TOTAL DETTES	2 430 281,62	2 430 281,62	0,00

Engagements hors bilan

Le CFSI est colégataire universel avec 5 associations du legs de M Pierre-Marcel Colombier dont l'état de l'actif et du passif révèle une succession bénéficiaire. Au jour de la clôture des comptes, la valeur du bien et donc le montant destiné au CFSI reste inconnu.

Indemnité de fin de carrière

Le CFSI ne relevant d'aucune convention collective, le calcul de l'indemnité est basé sur le code du travail. Une évaluation a été réalisée mais aucune provision n'est comptabilisée.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux de charges : 43 %
- Taux très faible de rotation du personnel
- Table de taux de mortalité : (table INSEE année 2019)
- Taux d'actualisation : 0,34 %

Le montant ainsi évalué est de 33 290,63 €.

3.6. Informations sur le compte de résultat

Le compte de résultat présente les produits et les charges par nature. Les éléments précisés ci-dessous concernent les évolutions significatives constatées pour certains postes. Les dépenses par destination sont décrites dans l'annexe au compte d'emploi des ressources.

Les ressources

Le financement de l'exercice a été assuré à 89 % par des ressources de l'exercice et à 11 % par l'utilisation des fonds dédiés.

Les ressources de l'exercice comprennent :

- les cotisations des membres du CFSI et des PCPA ;
- les ventes de biens ;

- les produits des tiers financeurs, à savoir : les subventions publiques correspondant à des cofinancements de l'Agence Française de Développement (Agriculture et Alimentation, PCPA Algérie, PCPA Congo, CAAC), les cofinancements de l'Union européenne (PCPA Algérie), les ressources liées à la générosité du public et les participations des organisations membres ou partenaires au financement des actions ;
- les reprises ou transfert de charges ;
- l'utilisation des fonds dédiés ;
- des produits divers.

Les cotisations

En 2021, le CFSI a enregistré 31 580 € de cotisation de ses membres et 2 250 € des associations membres du PCPA Congo.

Les ventes de biens

Les ventes de biens s'élèvent à 1 195,98 €. Le CFSI refacture les frais d'envoi des expositions ALIMENTERRE ou des DVD des films libres de droits des années précédentes ainsi que le coût des copies (multifonction mis à disposition des sous locataires).

Les produits de tiers financeurs

Cette rubrique regroupe l'ensemble des fonds reçus en provenance de tiers, à savoir :

- les subventions publiques ;
- les subventions privées ;
- les ressources liées à la générosité du public (dons, mécénats et legs).

Les subventions publiques et privées : 3 066 309,39 € (962 944,88 € en 2020)

Les montants présentés ci-dessous correspondent aux montants reçus en cours d'année et affectés à l'exercice.

OBJET	Origine	Montant de l'exercice
Terres nourricières (agriculture et alimentation)	AFD	955 983
Joussour – Algérie	AFD / UE / CG93 / métropole Bordeaux	152 834
PCPA Congo	AFD	1 025 492
Coopérer autrement en acteurs de changement	AFD	462 000
Subventions publiques		2 596 309
Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest	Fondation de France	140 000
ALIMENTERRE	Autres	82 000
Joussour – Algérie	Fondation de France / RATP	248 000
Subventions privées		470 000
TOTAL		3 066 309

Les dons et legs 612 647,33 € (612 316,88 € en 2020)

Les montants collectés sont très légèrement supérieurs au réalisé de 2020 (+ 0,05 %). Des variations différentes en fonction de l'origine des fonds sont constatées.

ORIGINE	2020	2021	variation
Dons manuels	525 287	565 647	+40 360
Mécénats d'entreprise	87 030	0	-87 030
Legs	0,00	47 000	+47 000
TOTAL	612 317	614 647	+2 330

La stratégie de collecte a été validée par le conseil de direction de juin 2021, en prenant en compte les conséquences de la crise sanitaire. Les appels à la générosité ont été déclinés de la manière suivante :

- fidélisation : progression de 5 % par rapport à 2020 soit 12 K€ en plus, la fidélisation se traduit par l'envoi de lettres d'appel au don (dont « l'Essentiel de l'année 2020 » pour le dernier mailing de l'année) A ces activités se sont ajoutés des appels aux dons par emailing, et les lettres d'informations du CFSI et ALIMENTERRE ;
- prélèvements : progression de 0,8% soit 2 K€ ;
- recrutement de nouveaux donateurs : 2 412 donateurs ont été recrutés .

	Nombre de dons 2020	Montants 2020	Don moyen	Nombre de dons 2021	Montants 2021	Don moyen
Donateurs 1 à 3 dons par an	2 771	225 138	81	2 893	237 757	82
Donateurs prélevés	15 301	248 058	16	15 436	250 075	16
Nouveaux donateurs	1 773	52 120	29	2 412	77 815	32
TOTAL DONS	19 845	525 317	26	20 741	565 647	27

Concernant les modalités de paiement, on note une stabilité des moyens de paiement :

- les prélèvements représentent 44 % du montant total de la collecte. 1 897 donateurs ont été prélevés en 2021, soit 28 % des personnes ayant fait un don au CFSI en 2021 ;
- les règlements par chèque représentent 49 % du montant total de la collecte ;
- les dons via Internet représentent 6 % du montant total. On constate une stabilité par rapport à 2020 ;
- les autres moyens de paiement (virements etc.) représentent moins de 1 % du montant total.

Les contributions financières 388 448,49 € (179 910,30 € en 2020)

Ces ressources correspondent aux participations des membres et des partenaires au financement des conventions signées avec le CFSI.

L'utilisation des fonds dédiés 515 040,58 € (996 761,40 € en 2020)

Le CFSI finance les activités de l'exercice par les ressources reçues en cours d'année mais également celles des années précédentes mises en fonds dédiés.

En 2021, le CFSI a utilisé :

- 412 839,72 € sur les fonds dédiés sur les subventions publiques
- 102 200,90 € sur les fonds dédiés sur les dons.

Les autres produits : 8 352,35 € (5 090,12 € en 2020)

Les autres produits comprennent :

- les droits de diffusion facturés aux organisateurs de projections dans le cadre du Festival ALIMENTERRE (7 740 €) ;
- les produits divers de gestion (612,35 €).

Les charges d'exploitation

Les achats et services extérieurs : 484 583,05 € (382 818,43 € en 2020)

Les achats et les services extérieurs sont en augmentation de 26 %.

A l'intérieur de cette rubrique, nous constatons des augmentations sur certains postes :

- achat de matériel informatique pour les activités liées au programme ;
- sous-traitance liée à la prospection de nouveaux donateurs ;
- sous-traitance sur les projets de développement ;
- honoraires dus aux deux audits sur l'Algérie et aux frais d'agences dans le cadre du déménagement ;
- impression et transport pour le Vademecum du PCPA Jousour ;
- affranchissement pour la prospection de donateurs et l'envoi du Vademecum ;

et une diminution sur d'autres :

- sous-traitance de fonctionnement – la gestion des paies est, de nouveau, réalisée en interne ;
- une importante diminution des frais de déplacement et des frais de missions liée à la pandémie impactant toutes les activités du CFSI (programmes et vie statutaire).

Les aides financières : 1 862 396,94 € (1 098 262,25 € en 2020)

Dans ce regroupement, nous trouvons les dépenses liées aux différents programmes, ce qui inclue :

- les conventions signées avec des membres et des partenaires du CFSI pour les programmes dont les montants exécutés sont en progression du fait de l'avancée des programmes ;
- les dépenses réalisées par les cellules exécutives des Programmes en Algérie et au Congo.

En 2021, 137 conventions ont fait l'objet d'un suivi dont 33 signées au cours de l'exercice. 105 conventions pluriannuelles ne sont pas entièrement justifiées à la fin de l'exercice et seront exécutées en 2022.

	Montant exécuté en 2020	Montant exécuté en 2021
Membres et partenaires concernés		
Membres du CFSI : Adesaf, Cap Solidarités, CFDT, CGT, Elevages sans frontières, Essor, Grdr, Gret, Guinée 44, IFAID, Pays de Savoie Solidaire, SOL, SPF, Univers-sel	172 175,18	455 018,14
Partenaires CFSI : programme Terres nourricières	199 253,37	418 899,23
37 associations congolaises membres du PCPA Congo	34 582,83	429 990,31
Cellule Congo (gouvernance, formation, animation)	237 771,06	312 998,07
5 associations algériennes membres du PCPA Algérie	205 702,91	-5 819,93
Cellule Algérie (gouvernance, formation, animation)	229 683,13	174 069,43
sous total conventions et charges liées aux actions de développement	1 079 168,48	1 785 155,25
ALIMENTERRE (Associations locales Artisans du Monde, Cap Solidarités, Coopération Atlantique-Guinée 44 membres du CFSI)	14 355,47	12 775,95
ALIMENTERRE 18 coordinations territoriales non membres du CFSI,	4 738,30	64 465,74
sous total conventions liées aux actions de sensibilisation	19 093,77	77 241,69
TOTAL	1 098 262,25	1 862 396,94

Les impôts, taxe et versements assimilés : 42 644,26 € (41 795,94 € en 2020)

Dans cette rubrique, sont regroupés la taxe sur les bureaux, la taxe sur les salaires et la formation professionnelle.

Les ressources humaines : 734 052,96 € (718 923,97 € en 2020)

Les charges liées aux ressources humaines salariées représentent 23,3 % du budget hors dotations aux engagements et 15,6 % du total des charges d'exploitation. Ce pourcentage est moins important que pour 2020 (33 % en 2020, année fortement impactée par la pandémie qui avait entraîné une baisse des dépenses activité). La part constatée en 2021 est proche de celui des années avant Covid.

L'augmentation du montant est due au recours à un CDD pour suppléer à l'arrêt pour cause de longue maladie d'une des responsable Programme du CFSI.

Le niveau des rémunérations est déterminé par une grille de salaires. La valeur du point a évolué de 2 % en 2021.

Les trois salaires annuels bruts les plus élevés se montent à 177 214 €.

Le report en fonds dédiés 1 544 573,37 € (562 481,94 € en 2020)

La part des subventions affectée à l'exercice mais non utilisée au cours de l'année est mise en report en fonds dédiés pour être utilisée au cours des prochaines années.

En 2021, le CFSI a reporté :

- 47 000 € au titre du legs non encore vendu ;
- 1 196 722,28 € sur les subventions publiques ;
- 300 851,09 € sur les subventions privées.

Les autres charges : 11 678,08 € (7 688,42 € en 2020)

Les autres charges sont en augmentation de 52 %. Elles incluent principalement :

- les droits de diffusion des films qui sont refacturés aux organisateurs pour 9 857,73 € ;
- les charges diverses de gestion courante pour 1 820,35 €.

Produits financiers et charges financières**Les produits financiers : 71 551,90 € (24 246,38 € en 2020)**

Les produits financiers comprennent les différences positives de change (69 385,22 €) et les produits financiers issus des placements des livrets et des placements financiers (2 166,68 €). Les écarts de change correspondent à la variation du taux de change du dinar algérien entre la date de signature des conventions et celle du paiement des tranches de la subvention.

Les charges financières : 1 673,83 € (1 476,85 € en 2020)

Les charges financières correspondent aux différences négatives de change du dinar algérien entre la date de réception des virements et la date de paiement des dépenses.

3.7. Autres informations**Contributions volontaires à titre gratuit**

Les contributions volontaires à titre gratuit sont comptabilisées pour prendre en compte les apports en nature des membres et des organisations partenaires aux programmes cofinancés

en Algérie et au Congo. Elles se montent à 74 990,40 € (41 573,14 € en 2020) mais ne sont pas incluses dans le compte de résultat. Elles apparaissent en bas de tableau.

En complément, le CFSI estime le nombre de bénévoles mobilisés sur ces différentes activités à 50 équivalents temps plein.

Ressources humaines

Effectif salarié au 31/12/2021 : 10,9 équivalents temps plein.

Les trois principaux dirigeants du CFSI sont les membres élus du bureau (président, vice-président, trésorier) qui assument leur fonction à titre bénévole.

Avantages en nature (dirigeants et bénévoles) : néant

Fonctionnement statutaire et gestion désintéressée

Aucune rémunération n'est versée aux membres du conseil de direction. Seuls les frais de déplacements des membres du conseil de direction résidant en province et venant à Paris pour les réunions statutaires sont remboursés sur justificatif (billet SNCF). Aucun remboursement n'a été réalisé en 2021, l'ensemble des réunions statutaires ayant été réalisé par visio conférence.

Liste des filiales et autres organismes

Néant

Agrément du Don en Confiance

En mars 2019, le CFSI a obtenu la reconduction de son agrément triennal par le Don en Confiance.

Commissaire aux comptes

Les comptes de l'exercice sont certifiés par le Cabinet Doucet Beth et Associés. Le montant des honoraires versés s'élève à 16 668 € TTC.

Le Cabinet Doucet Beth et Associés a réalisé deux audits projets en 2021 (Algérie) pour un montant total de 20 316 €.

Faits postérieurs à l'exercice et perspectives d'activités

Le CFSI a démarré l'exercice 2022, dans des nouveaux bureaux, en poursuivant la mise en œuvre des actions bénéficiant de cofinancements pluriannuels (Joussour, PCPA Congo dont la fin est prévue en juin 2022, programme Coopérer autrement en acteurs de changement, programme agriculture et alimentation) toujours dans le contexte particulier de la pandémie qui contraint certaines activités dont des déplacements. Le retour à des échanges « normaux » n'est pas encore d'actualité.

4. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

4.1. Description du modèle socio-économique du CFSI

Le CFSI est une plate-forme associative qui regroupe des organisations engagées dans la promotion des droits humains et la lutte contre les inégalités. Il agit en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durables et solidaires et renforce les organisations des sociétés civiles. Il favorise le dialogue et un travail collectif entre ses membres pour leur permettre d'agir plus efficacement avec les populations et les organisations qu'ils soutiennent. Il soutient des initiatives concrètes dans les pays en développement, sensibilise l'opinion publique et mène des actions de plaidoyer auprès des décideurs.

Les missions sociales du CFSI se concentrent autour de trois métiers :

- animation de réseaux d'échanges et d'espaces collectifs sur une entrée sectorielle ou géographique ;
- mobilisation de ressources financières pour accompagner des initiatives et des organisations soutenues par ses membres et / ou partenaires ;
- production et diffusion de connaissances issues de ses programmes et des expériences de ses membres pour sensibiliser d'autres réseaux, des non-convaincus et interpeller les décideurs politiques et économiques.

Le financement du CFSI est assuré par la générosité du public, par des bailleurs de fonds publics et privés et par les apports de ses membres et de ses partenaires sous forme de cotisation et d'apports à des projets.

4.2. Politique de réserves

Les réserves du CFSI se montent au 31 décembre 2021, à 1,6 mois d'activité (fonds propres inscrits au bilan / total mensuel des emplois hors dotation aux engagements). Ce ratio est inférieur à celui constaté au 31/12/2020 du fait de la diminution importante du volume des emplois en 2020 due à la pandémie. Il reste faible, une réserve correspondant à trois mois d'activité serait nécessaire pour garantir une pérennité des actions.

4.3. Règles d'établissement du compte d'emploi des ressources (CER)

Les règles d'établissement du compte d'emploi des ressources ont été définies par le Conseil de direction de décembre 2009 puis arrêtées par le Conseil de direction de mai 2010.

Définition des missions sociales

Les missions sociales du CFSI correspondent aux axes programmatiques réaffirmés dans le cadre stratégique 2017 – 2021 adopté par l'assemblée générale de juin 2017 :

- *agriculture et alimentation* qui correspond à un ensemble d'actions en faveur du développement de l'agriculture familiale et paysanne et de la promotion du droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire ;
- *société civile et participation* qui vise d'une part à favoriser des coopérations autour d'enjeux partagés et d'autre part à renforcer les organisations de la société civile pour qu'elles participent à la définition et au suivi des politiques publiques.

Principes d'affectation des coûts

Les coûts sont imputés dans la comptabilité analytique qui intègre les trois rubriques du CER :

- les missions sociales où figurent tous les coûts directs liés aux activités réalisées, en France ou à l'étranger, dans le cadre de ces missions ;
- les frais de recherche de fonds où figurent tous les coûts d'appel à la générosité du public, de recherche des fonds privés et des fonds publics ;
- les frais de fonctionnement où sont inclus tous les coûts indirects des activités et les coûts de structure et de direction générale.

Les frais de personnel sont imputés aux différentes rubriques du CER en fonction des temps passés par les salariés sur les activités liées à leur poste. A cet effet, chaque salarié remplit une feuille temps mensuelle. Celle-ci permet d'imputer :

- le temps de travail dédié à la mise en œuvre des missions sociales qui disparaîtrait si la mission sociale n'existait plus (appui, animation, étude) ;
- le temps de travail correspondant à la recherche de fonds ;
- le temps de travail nécessaire à la direction, l'administration générale de l'association, à la vie associative et à la communication institutionnelle.

Principes d'affectation des ressources aux missions sociales

L'affectation des ressources aux missions sociales (ressources issues de la générosité du public, subventions et autres ressources) est réalisée à partir des budgets d'activité :

- ceux comprenant des ressources publiques et privées font l'objet d'une convention avec les bailleurs indiquant la répartition des fonds publics et des fonds issus de la générosité du public ;
- les budgets d'activités comprenant seulement des ressources issues de la générosité du public (ex. appels à initiatives sur fonds propres) sont votés par le Conseil de direction dans le cadre du vote du budget général lui-même approuvé par l'assemblée générale ou le cas échéant lors d'un vote spécifique.

Cette répartition est, si nécessaire, ajustée en cours d'exercice dans le cadre du suivi budgétaire et en fin d'exercice lors de l'arrêté des comptes en fonction des financements obtenus et des dépenses engagées.

Principes concernant le financement des frais de recherche de fonds et le fonctionnement

Les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement sont financés par :

- une quote-part des ressources publiques et privées finançant les missions sociales conformément au pourcentage autorisé par les bailleurs de fonds (généralement 7 % du coût des missions sociales pour les programmes financés par l'UE et 10 % pour ceux financés par l'AFD) ;
- les ressources spécifiques comme les cotisations des organisations membres du CFSI ;
- la part éventuelle non financée par ces différentes ressources est financée par les ressources issues de la générosité du public. Elle est indiquée dans le CER. L'excédent éventuel de ces ressources finance les frais de recherche de fonds.

4.4. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2021		2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
1- Produits liés à la générosité du public	612 647	612 647	612 317	612 317
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	612 647	612 647	612 317	612 317
- Dons manuels	565 647	565 647	532 317	532 317
- Legs, donations et assurances-vie	47 000	47 000	70 000	70 000
- Mécénat			10 000	10 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 – Produits non liés à la générosité du public	973 379	0	248 127	0
2.1 Cotisations sans contrepartie	33 830		37 333	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liées à la générosité du public	939 549		421 419	
3 - Subventions et autres concours publics	2 596 309		752 230	
4 - Reprises sur provisions et dépréciations				
5 - Utilisation de fond dédiés antérieurs	515 041	102 201	996 761	22 292
Total produits	4 697 376	714 848	2 820 151	634 609
Charges par destination				
1 - missions sociales	2 555 434	401 637	1 699 238	261 196
1.1 Réalisées en France	604 514	14 553	496 241	27 724
- Actions réalisées par l'organisme	527 272	4 600	466 429	8 631
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	77 242	9 953	29 812	19 094
1.2 Réalisées à l'étranger	1 950 920	387 083	1 202 996	233 471
- Actions réalisées par l'organisme	716 551	0	577 328	0
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	1 234 369	387 083	625 668	233 471
2 - Frais de recherche de fonds	279 430	266 211	250 473	222 114
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	270 099	266 211	222 114	222 114
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	9 330	0	28 359	0
3 - Frais de fonctionnement	301 990	0	298 813	98 300
4 - Dotations aux amortissements et dépréciations	15 113	0	8 264	0
5 - Impôts sur les bénéfices	424		503	
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	1 544 573	47 000	562 482	53 000
Total charges	4 696 964	714 848	2 819 772	634 603
Excédent ou déficit	412	0	378	0

4.5. CROD des contributions volontaires en nature (CVN)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2021		2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- contributions volontaires liées à la générosité du public	0	0	0	0
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2- contributions volontaires non liées à la générosité du public	74 999	0	41 573	0
3- concours publics en nature	0	0	0	0
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	74 999	0	41 573	0
charges par destination				
1- contributions volontaires aux missions sociales	74 999	0	41 573	0
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger	74 999	0	41 573	0
2- contributions volontaires à la recherche de fonds				
3- contributions volontaires au fonctionnement				
TOTAL	74 999	0	41 573	0

4.6. Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD (charges et CVN)

Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination (CROD)

	Missions sociales				Frais de rech de fonds		Frais de fonct.	Dot amort	Impôts	Report en fonds dédiés	TOTAL DU CR
	Réalisées en France Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Réalisées à l'étranger Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Générosité du public	Autres ressources					
Achats de marchandises						0					0
Autres achats et charges externes	49 795		49 198		225 022		160 293				484 307
Aides financières	43 665	77 242	507 122	1 234 369							1 862 397
Impôts, taxes et versements assimilés	18 760		8 268		2 242	1 031	12 344				42 645
Salaires et traitements	283 628		103 367		31 379	8 381	88 339				515 093
Charges sociales	120 087		46 954		11 457	-81	40 543				218 960
Dotations aux amortissements					1 019			14 095			15 113
Reports en fonds dédiés					0					1 544 573	1 544 573
Autres charges	11 238						440				11 678
Charges financières			1 643				31				1 674
Charges exceptionnelles	100						0				100
Impôt sur les bénéfices									424		424
TOTAL	527 272	77 242	716 551	1 234 369	271 118	9 330	301 990	14 095	424	1 544 573	4 696 964

Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination

	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	en France	à l'étranger			
Personnel bénévole		74 999			74 999
TOTAL	0	74 999	0	0	74 999

4.7. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

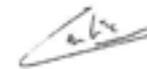
EMPLOIS PAR DESTINATION		2021	2020	RESSOURCES PAR ORIGINE		2021	2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1 - missions sociales		401 637	261 195	1 - ressources liées à la générosité du public		612 647	612 317
1.1 Réalisées en France		14 553	27 724	1.1 Cotisations sans contrepartie			
- Actions réalisées par l'organisme		4 600	8 630	1.2 Dons, legs et mécénat		612 647	612 317
- Versements à un organisme agissant en France		9 953	19 094	- Dons manuels		565 647	532 317
1.2 Réalisées à l'étranger		387 083	233 471	- Legs, donations et assurances-vie		47 000	70 000
- Actions réalisées par l'organisme		0	0	- Mécénat		0	10 000
- Versements à un organisme agissant à l'étranger		387 083	233 471	1.3 Autres produits liés à la GP			
2 - frais de recherche de fonds		266 211	222 114				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		266 211	222 114				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		0	0				
3 - frais de fonctionnement		0	98 300				
TOTAL DES EMPLOIS		667 848	581 608	TOTAL DES RESSOURCES		612 647	612 317
4 - dotations aux provisions et dépréciations		0	0	2 - reprises sur provisions et dépréciations			
5 - reports en fonds dédiés de l'exercice		47 000	53 000	3 - utilisation des fonds dédiés antérieurs		102 201	22 292
Excédent de la générosité du public de l'exercice				Déficit de la générosité du public de l'exercice			
TOTAL		714 848	634 608	TOTAL		714 848	634 609
				ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		146 792	146 792
				(+) Excédent ou (-) insuffisance de la GP		0	0
				ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		146 792	146 792
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		2021	2020	RESSOURCES DE L'EXERCICE		2021	2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1- contributions volontaires aux missions sociales		74 999	41 573	1- contributions volontaires liées à la GP		74 999	41 573
Réalisées en France				Bénévolat		74 999	41 573
Réalisées à l'étranger		74 999	41 573	Prestations en nature			
2- contributions volontaires à la recherche de fonds				Dons en nature			
3- contributions volontaires au fonctionnement							
TOTAL		74 999	41 573	TOTAL		74 999	41 573

Paris, le 7 juin 2022

Yves Le Bars, Président



Rodolphe Carlier, Trésorier

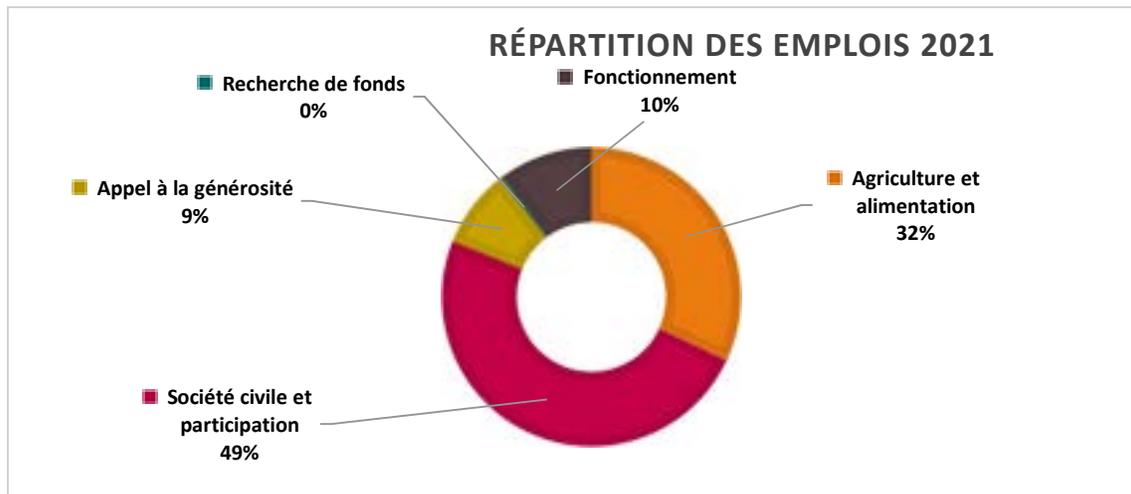


4.8. Répartition des emplois de l'exercice

Ventilation des emplois par nature de charges

	missions sociales	recherche de fonds	Fonction- nement	2021
Edf	0	0	852	852
Fournitures bureau et entretien	7 465	0	1 712	9 177
Photocopies et copieur	420	88	173	143 525
Sous-traitance	19 268	179 776	4 520	60 920
Loyers et charges locatives	0	0	81 290	81 290
Entretien, assurance, documentation	10 170	408	16 008	26 386
Honoraires - expertises	20 316	0	43 579	63 895
Impression publication	17 741	8 759	0	26 500
Déplacements et frais de mission	6 988	0	-83	6 905
Affranchissements téléphone fax	1 790	31 220	3 541	36 552
Autres services extérieurs	14 836	4 771	8 699	28 306
Sous total achats et services	98 993	225 022	160 293	484 307
Impôts et taxes	27 028	3 273	12 768	43 069
Sous total impôts et taxes	27 028	3 273	12 768	43 069
Salaires	386 995	39 760	88 339	515 093
Cotisations sociales	167 041	11 376	40 543	218 960
Sous total ressources humaines	554 035	51 135	128 882	734 053
Charges diverses de gestion	11 238	0	440	11 678
Convention actions développement	1 234 369	0	0	1 234 369
Allocation de fonds partenaires	550 786	0	0	550 786
Convention sensibilisation concertation	77 242	0	0	77 242
Sous total autres charges	1 873 635	0	440	1 874 075
Dotations aux amortissements	0	0	15 113	15 113
Sous total dotations aux amortissements	0	0	15 113	15 113
Sous total charges d'exploitation	2 553 691	279 430	317 497	3 150 617
Charges financières	1 643	0	31	1 674
sous total charges financières	1 643	0	31	1 674
charges exceptionnelles /prov risque	100	0	0	100
sous total charges exceptionnelles	100	0	0	100
Emplois de l'exercice	2 555 434	279 430	317 527	3 152 391
Engagement à réaliser sur subvention	1 196 722	0	0	1 196 722
Engagement à réaliser sur fonds générosité	47 000	0	0	47 000
Engagement à réaliser sur fonds privés	300 851	0	0	300 851
Sous total engagements	1 544 573	0	0	1 544 573
Total charges du CER	4 100 007	279 430	317 527	4 696 964
Transfert de charges affectant l'exercice	276			276
total	4 100 283	279 430	317 527	4 697 240

Les missions sociales représentent 81 % des emplois de l'exercice (hors engagement), les frais liés à l'appel à la générosité 9 %, le fonctionnement 10 % et les frais de recherche de fonds 0,3 %.



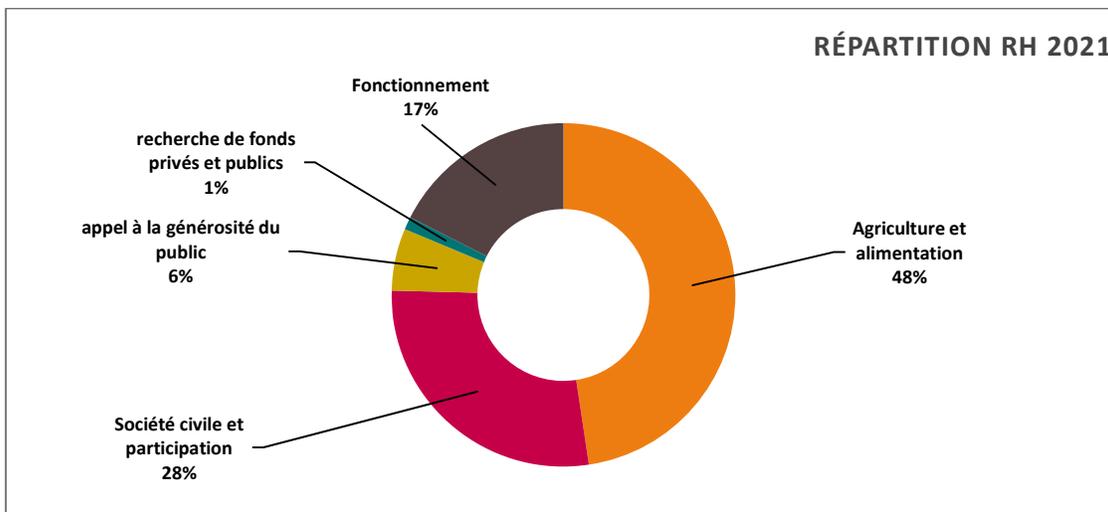
Répartition des ressources humaines

76 % des ressources humaines concernent les missions sociales pour notamment :

- instruire et suivre l'appel à initiatives et assurer la capitalisation du programme de promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao), animer le réseau **ALIMENTERRE** chargé des actions de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté et agir en faveur du droit à l'alimentation par des actions de plaidoyer ;
- animer le programme Coopérer Autrement en Acteurs de Changement (CAAC) et les PCPA et le nouveau Programme Jousour, appuyer les équipes algériennes et congolaises qui assurent la mise en œuvre de ces programmes dans ces deux pays.

Pour fournir des moyens indispensables à la mise en œuvre des missions sociales, l'équipe salariée s'investit également :

- dans la recherche de fonds (1 % pour les subventions privées et publiques et 6 % pour les appels à la générosité du public) ;
- dans la vie associative, autrement dit le suivi des instances qui déterminent les orientations générales de l'association (2 %), le fonctionnement général de l'association et la communication institutionnelle (15 %).



Détail des missions sociales : 2 555 434 € (1 699 238 € en 2020)

MISSIONS SOCIALES	2019	2020	2021
appel à initiatives agriculture et alimentation (instruction, suivi, mise en œuvre des projets)	515 816	367 078	663 800
campagne ALIMENTERRE (éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et plaidoyer)	327 087	263 346	343 872
TOTAL AGRICULTURE ET ALIMENTATION	842 903	630 423	1 007 673
PCPA Algérie	765 364	517 493	305 180
PCPA Congo	547 501	353 349	816 867
Coopérer autrement en acteurs de changement	86 571	197 972	425 714
TOTAL SOCIETE CIVILE ET PARTICIPATION	1 399 436	1 068 814	1 547 761
TOTAL DES MISSIONS SOCIALES	2 242 339	1 699 238	2 555 434

Agriculture et alimentation : 1 007 673 € (630 423 € en 2020)

La nouvelle phase triennale cofinancée par l'Agence Française de Développement vise à renforcer le consommateur local en Afrique de l'Ouest et la sensibilisation des citoyens et des responsables politiques sur cet enjeu. La pandémie n'a pas permis de réaliser toute la programmation des activités prévues lors du dépôt du projet à l'AFD dont celles inscrites dans les conventions signées avec nos partenaires.

Le Festival de 2021 a quant à lui pu reprendre en partie en présentiel mais sans venue de partenaires intervenants internationaux. Ce Programme bénéficie également de plusieurs cofinancements privés (la Fondation de France, la Fondation Danielle et Nina Carasso, Biocoop, Olga Triballat et la Fondation Léa Nature et de donateurs individuels). Il comprend :

- le soutien à des initiatives de terrain à travers le programme de promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (PAFAO). Le CFSI assure le secrétariat d'un appel conjoint CFSI / Fondation de France, l'animation des échanges et de la capitalisation sur le consommateur local, les appuis financiers du CFSI à ses organisations membres et partenaires, (les appuis de la Fondation de France ne sont pas intégrés dans les comptes du CFSI car ils sont versés directement par la Fondation de France aux porteurs de projets avec lesquels elle passe des conventions) ;
- l'animation du réseau ALIMENTERRE fortement mobilisé pour le Festival de films ;
- des actions de plaidoyer en faveur du droit à l'alimentation ;
- une activité commune aux trois modalités d'action (soutien à des initiatives de terrain, sensibilisation et plaidoyer) à travers l'action commune lait.

Société civile et participation : 1 547 761 € (1 068 814 € en 2020)

La mission sociale, société civile et participation, est cofinancée par l'Agence Française de Développement pour les deux PCPA (fin du programme PCPA Algérie en mai 2021), l'Union européenne pour le nouveau Programme Jousour (refus de l'AFD de soutenir le programme faisant suite au PCPA), la Fondation de France pour les programmes engagés sur l'Algérie et les donateurs du CFSI. L'évolution 2021 reflète la situation d'avancement des programmes pluriannuels :

- la fin du PCPA Algérie, prolongé jusqu'en mai 2021, qui s'est déroulée dans un climat politique particulier en sus de la situation sanitaire, ce qui n'a pas permis de réaliser toutes les activités prévues au budget empêchant toutes les rencontres physiques notamment l'Assemblée Plénière qui a été organisée en distanciel mais a néanmoins connu un grand succès ;
- le lancement d'un nouveau Programme en Algérie « Jousour : des OSC, des collectivités locales et des universités algériennes et européennes au service des ODD et de l'insertion citoyenne, sociale et économique des jeunes des deux rives » ;

- la troisième année de la phase 3 du PCPA Congo pour la période 2019-2021 (prolongé jusqu'en juin 2022) qui n'a pas été trop impactée par la pandémie ;
- la troisième année de la phase 2 du Programme Coopérer Autrement en Acteurs de Changement (CAAC) soutenu par l'Agence Française de Développement et les donateurs du CFSI. Les dépenses de l'année sont inférieures au montant prévu au budget compte tenu des difficultés des porteurs de projet à mettre en œuvre les activités prévues dans les conventions et de l'impossibilité d'organiser des réunions en présentiel.

Les frais d'appel à la générosité du public et le fonctionnement

Les frais d'appel à la générosité du public : 271 118 € (222 898 € en 2020)

Les frais d'appel à la générosité sont en augmentation par rapport à 2020 en raison d'une opération de prospection de donateurs plus importante qui a eu aussi un impact sur les frais de traitement des dons. L'ensemble des frais engagés en 2021 correspond :

- aux dépenses liées à l'information des donateurs : cette information est réalisée par des courriers postaux (incluant l'envoi de « l'Essentiel de l'année » pour présenter les comptes aux donateurs) et par une lettre électronique trimestrielle. Le CFSI a fait le choix de limiter ses envois postaux à ses donateurs en adressant au maximum 4 courriers par an (et un courrier par an à ceux qui le demandent) ;
- aux dépenses visant à pérenniser les actions du CFSI (passage au prélèvement des donateurs, recrutement de nouveaux donateurs).

L'équipe du CFSI a réalisé l'ensemble des messages. Les opérations de passage au prélèvement et de prospection sont réalisées avec l'appui d'un prestataire extérieur.

Les frais de traitement des dons incluent la saisie des dons réalisée en interne par l'équipe du CFSI ainsi que les frais du prestataire qui a développé le logiciel de gestion, en assure la maintenance et certaines actions en direct (émission des reçus fiscaux).

RATIO DE COLLECTE	2019	2020	2021
collecte brute donateurs individuels	492 431	525 317	565 265
frais d'appel à la générosité	121 657	163 669	206 515
frais de traitement des dons	58 216	59 229	64 603
collecte nette	312 559	302 419	294 147
ratio frais collecte/collecte brute	37%	42%	48%

Les frais de recherche des fonds privés et des fonds publics : 9 330 € (28 394 € en 2020)

La recherche et le suivi des fonds privés et publics sont réalisés par l'ensemble des responsables et chargées de programme du CFSI avec l'appui de la responsable administrative et financière et de la direction du CFSI.

En 2021, les charges de personnel pour la recherche de fonds (privés et publics) sont en diminution par rapport à 2020 car du fait du rythme des Programmes, il n'y a pas eu de dépôt à l'AFD de nouveaux projets.

La vie associative : 22 499 € (29 091 € en 2020)

Les dépenses liées à la vie associative incluent :

- le fonctionnement des instances (déplacements, frais de réunion) ;
- les cotisations à différents collectifs (Don en Confiance, Coordination Sud, F3E) ;
- les ressources humaines correspondantes.

VIE ASSOCIATIVE	2019	2020	2021
Frais des instances	2 711	858	352
Adhésion à des collectifs	7 268	6 256	7 153
Ressources humaines	12 224	21 977	14 995
TOTAL	22 203	29 091	22 499

Le fonctionnement général : 254 111 € (243 190 € en 2020)

Les charges de fonctionnement représentent 16 % des emplois hors dotation aux engagements.

Elles comprennent :

- les fournitures générales de fonctionnement et les services correspondants imputés au fonctionnement (notamment la maintenance informatique, les honoraires pour l'audit général des comptes du CFSI) ;
- les charges liées au siège social qui intègre les honoraires de l'agence liés au déménagement ;
- les ressources humaines (direction et gestion générale) ;
- les amortissements.

FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021
Fournitures, copies, services (informatique, téléphone, cac)	42 776	45 735	34 264
Locaux (location, charges locatives, EDF, entretien)	95 183	93 253	118 185
Ressources humaines	106 496	98 188	92 456
Amortissement (matériel, installation)	3 642	6 013	9 205
TOTAL	248 097	243 190	254 111

La communication institutionnelle : 40 917 € (33 562 € en 2020)

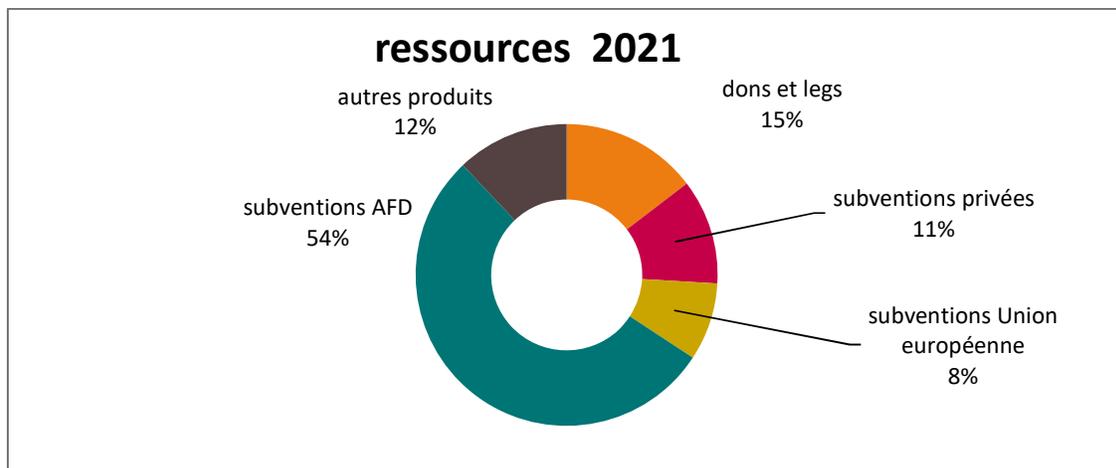
Les frais de communication institutionnelle du CFSI correspondent aux :

- charges liées au développement et à la maintenance du site internet www.cfsi.asso.fr ;
- ressources humaines internes au CFSI.

COMMUNICATION	2019	2020	2021
Fournitures et prestataire (maintenance site internet, appui)	4 898	11 351	7 907
Ressources humaines	20 197	21 828	27 656
Amortissement (matériel, installation)	291	384	5 355
TOTAL	25 386	33 562	40 917

4.9. Les ressources

Les ressources correspondent aux ressources inscrites au compte de résultat. Elles sont affectées aux activités conformément aux règles élaborées par le conseil de direction.



4.10. L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public ont été imputées aux emplois conformément aux règles définies par le conseil de direction du CFSI. Les emplois de l'exercice (3 152 391 €) ont été financés à 23 % par des fonds issus de la générosité du public (soit 714 848 €). 93 % des fonds issus de la générosité du public utilisés en 2021 ont financé les missions sociales réalisées durant l'exercice. 47 000 euros correspondant à la part de l'immeuble reçu en legs et mis en vente ont été reportés en fonds dédiés.

4.11. Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2021

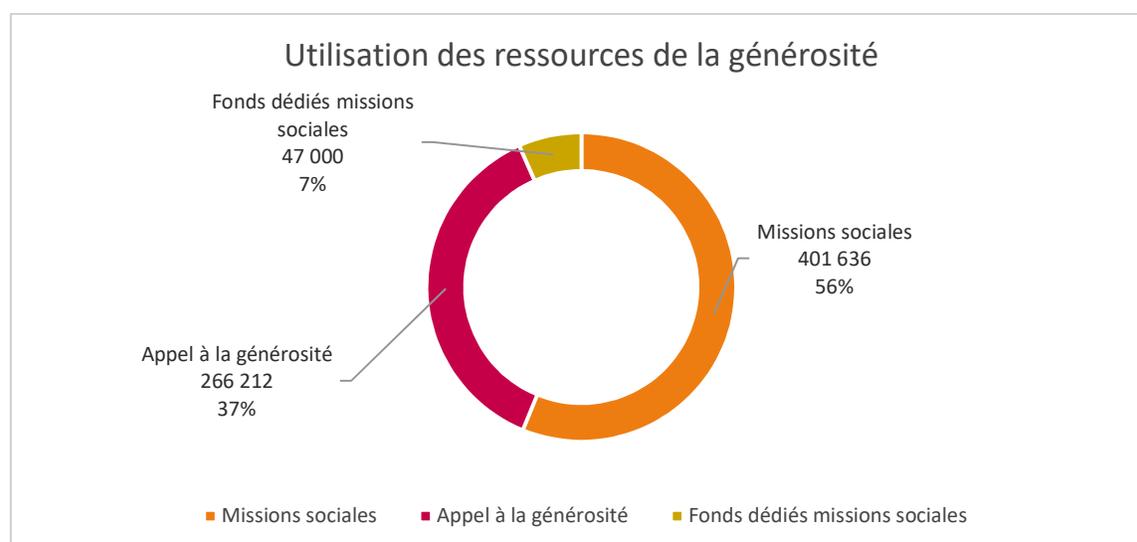
L'utilisation des fonds issus de la générosité du public

En 2021, le CFSI a utilisé 714 848 € de fonds issus de la générosité du public. Ce montant correspond à la collecte de l'année (612 647 €) et à la reprise de fonds dédiés (102 201 €). Seul le montant du legs en immobilier a été mis en réserve dans l'attente de la vente du bien.

Les 714 848 € ont été utilisés de la manière suivante :

- 448 636 € pour les missions sociales dont 47 000 euros affectés aux fonds dédiés pour les missions sociales des exercices suivants. Les fonds utilisés en 2021 ont été par ordre d'importance dédiés actions de soutien à l'agriculture familiale puis à celles liées au programme société civile et participation. 99 % des fonds ont accompagné les projets de nos membres ou partenaires. 96 % des fonds ont financé des dépenses engagées à l'étranger ;
- 266 212 € pour l'information des donateurs et la recherche de nouveaux donateurs.

Les fonds issus de la générosité du public n'ont pas été utilisés pour le fonctionnement.



Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

La consommation des ressources collectées auprès du public (714 848 €) correspond à la collecte de l'année et à la reprise de fonds dédiés.

Le solde disponible en fin d'année reste identique à celui de fin 2020 (146 792 €) et sera reporté début 2022. Ce report de ressources permet d'agir sur la durée et de concrétiser des engagements sans attendre d'avoir obtenu l'ensemble des ressources disponibles pour démarrer de nouvelles actions.

4.12. Variation des fonds propres liés à la générosité du public (GP)

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture
	Montant	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant
Fonds propres avec droit de reprise	72 404	0						72 404
Réserves	74 388							74 388
Report à nouveau (RAN)								0
Excédent ou déficit de l'exercice								0
TOTAL	146 792	0	0	0	0	0	0	146 792

5. CONVENTIONS SIGNEES AVEC DES ORGANISATIONS REPRESENTEES AU CONSEIL DE DIRECTION

5.1. Conventions signées en 2021

SIGNATAIRE	Pays	Libellé	Financement	Durée en mois	Date début	Date de fin	Date de signature	Membre du CD
Essor	Guinée-Bissau	Renforcer durablement les acteurs urbains et périurbains de la filière agroécologique de Bissau	50 000	36	01/01/2021	30/09/2022	20/09/2021	Jean-Philippe Delgrange
SOL	France	Atlas des politiques agricoles européennes et ouest-africaines : conflits d'intérêts ou enjeux partagés ?	30 000	24	01/09/2021	31/08/2022	20/09/2021	Clotilde Bato
		Total 2021	80 000					

5.2. Conventions exécutées en 2021 et signées lors des exercices précédents

SIGNATAIRE	Pays	Libellé	Financement	Durée mois	Date début	Date de fin	Date de signature	Membre du CD
Cap Solidarités	multi pays	ODD LLabs : les ODD pour des territoires inclusifs et ouverts sur le monde	58 000	24	01/09/2019	31/08/2021	19/12/2019	Yaël Guillemin
Cap Solidarités	Hauts France	de Coordination du Programme ALIMENTERRE	9 000	36	01/10/2019	30/09/2021	10/01/2020	Yaël Guillemin
Total Cap So			67 000					
Coop Atlantique Guinée 44	Guinée France	Contribuer au développement économique et social, inclusif et durable, des territoires ruraux des préfectures de Kindia et de Boké	60 000	24	01/07/2019	30/06/2021	19/12/2019	Pierre Demerlé
Coopération Atlantique Guinée 44	France	Dispositifs, pratiques et outils de la coopération internationale en Pays de la Loire pour améliorer notre contribution collective aux ODD ici et ailleurs en renforçant les approches pluri-acteurs	18 600	15	01/09/2020	30/11/2021	15/12/2020	Pierre Demerlé

SIGNATAIRE	Pays	Libellé	Financement	Durée mois	Date début	Date de fin	Date de signature	Membre du CD
Coopération Atlantique Guinée 44	Pays de la Loire	Coordination du Programme ALIMENTERRE	13 200	36	01/10/2019	30/09/2021	10/01/2020	Pierre Demerlé
Coopération Atlantique Guinée 44	Pays de la Loire	Diagnostic partagé avec Région et acteurs laitiers (deux coopératives) en particulier sur export lait MGVS, Festival ALIMENTERRE	28 675	20	01/05/2020	31/12/2021	15/04/2021	Pierre Demerlé
Total CAG44			120 475					
Elevages sans frontières	Togo	Du champ à l'assiette	50 000	36	01/08/19	31/07/22	30/04/2020	Bruno Guernonprez
Total ESF			50 000					
CGT	multi pays	L'urgence climatique et écologique et la transition socialement juste	60 000	18	01/09/19	28/02/21	19/12/2019	Marie-Christine Naillod
Total CGT			60 000					
Grdr	Guinée-Bissau	Appui à la commercialisation de masse de l'huile de palme durable en région de Cacheu	50 000	36	01/01/18	31/12/20	15/12/2018	Olivier Le Masson
Grdr	Algérie France	Développement des Initiatives Citoyenne et Economique des habitants des quartiers défavorisés entre la France et l'Algérie	60 000	24	01/10/19	30/09/21	19/12/2019	Olivier Le Masson
Total Grdr			110 000					
Gret	Mauritanie	Réseaux et partenariats pour le maraîchage paysan au guidimakha	50 000	36	01/01/19	31/12/21	04/08/2020	Damien Thibault
Total Gret			50 000					
SOL	Sénégal	Promotion de la souveraineté alimentaire par la valorisation des céréales locales au Sénégal	50 000	36	01/04/18	31/03/21	15/12/2018	Clotilde Bato
Total SOL			50 000					
		Total	507 475					



COMITÉ FRANÇAIS POUR
LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

17 rue de Châteaudun Tél. : 33 (0) 1 44 83 88 50
F-75009 Paris

@ : info@cfsi.asso.fr
www.cfsi.asso.fr

